

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2021-E-047

Séance à distance du 23 novembre 2021

Avis relatif au projet d'arrêté de lutte contre les espèces d'écrevisses allochtones envahissantes dans le département de l'Ain

Lors de la séance à distance du 23 novembre 2021, le CSRPN a examiné le dossier relatif au projet d'arrêté de lutte contre les espèces d'écrevisses allochtones envahissantes dans le département de l'Ain (deuxième passage après un ajournement).

Considérant les compléments au dossier initial, fournis lors de ce deuxième passage, le CSRPN rend un **avis favorable** à ce projet avec les recommandations suivantes :

1. veiller au strict respect des mesures de précaution destinées à empêcher la dissémination des espèces allochtones envahissantes ;
2. mettre en place un suivi afin d'évaluer la pertinence des actions réalisées ;
3. veiller au respect des règles de nomenclature scientifique internationale selon lesquelles les noms de genre doivent toujours s'écrire avec une majuscule et les noms d'espèce avec une minuscule (soit *Orconectes limosus*, *Pacifastacus leniusculus*).

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

